cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Electricité de France (EDF S.A)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) Représentée par Monsieur Jérôme LECOMTE

Adresse : N° 325 Rue Bercaille - BP123

Commune LONS-LE-SAUNIER Cedex

Code postal 39009

Nature des activités : société anonyme à conseil d'administration qui a pour objet d'assurer la production, le transport, la distribution, la fourniture et le négoce d'énergie électrique de même que d'assurer l'importation et l'exportation de cette énergie.

Qualification : Monsieur Jérôme LECOMTE est directeur du groupe d'exploitation hydraulique

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 5 espèces de mammifères	3 espèces à enjeux modérés et 2 à enjeux faibles.
B2 11 espèces de chiroptères	6 espèces à enjeux modérés et 5 à enjeux faibles.
B3 48 espèces d'oiseaux	7 espèces à enjeux modérés et 41 à enjeux faibles.
B4 8 espèces de reptiles	1 espèces à enjeux modérés et 7 à enjeux faibles.
B5 2 espèces d'amphibiens	2 espèces à enjeux faibles.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le présent projet consiste en la création d'une passe à poissons au niveau du déversoir du barrage hydroélectrique de Crissey, dans le département du Jura, pour restaurer la continuité écologique sur le tronçon de la rivière Doubs classé en liste 2 conformément à l'article L. 214-17 du Code de l'environnement.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Abattage de boisements ormaie frênaie riveraine, ainsi que la strate arbustive en période de moindre sensibilité pour les espèces (réalisation des coupes et des décapages à l'automne 2024).

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté

Départements : Jura

Cantons : Dole 2

Communes : Crissey (39100)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : replantation de l'habitat après déboisement et suivi écologique les années qui suivent la végétalisation.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : voir diagnostic écologique produit par le bureau d'étude EVINERUDE en 2022.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : suivi des populations et des habitats d'espèces recréés sur une durée de 30 ans (n+1, n+2, n+3, n+5, n+10, n+20, n+30). Voir le paragraphe 6.3 du dossier de demande de dérogation réalisé par le bureau d'étude EVINERUDE.

Un compte-rendu sera produit après chaque prospection.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à LONS-LE-SAUNIER

le 26/02/2024

Votre signature LECOMTE Jerome

Signature numérique de LECOMTE Jerome
Date : 2024.02.26 17:19:29 +01'00'